



Périodique du Groupe  
EDEN Vélocité  
Juin 2009

## 2009 : Les aménagements cyclables se font attendre

### OU EN EST LE RESEAU CYCLABLE ?

La réalisation d'un réseau cyclable sur le Grand Nancy est une épreuve de longue haleine pour laquelle l'association EDEN n'a pas ménagé ses efforts – depuis une dizaine d'années – par ses interventions auprès des décideurs.

Alors que la voiture occupait le haut du pavé en centre-ville, les pistes cyclables se sont développées à la périphérie de Nancy et le domaine avoisine maintenant les 130 km pour quelques dizaines de km seulement en zone urbaine.

#### **Le vélo dans la ville**

En ville, les bandes cyclables ont pris leur essor avec la mise en place de tronçons, souvent discontinus, le long des trottoirs, puis le long des voitures en stationnement.

Le réseau a commencé à prendre forme en 2007 avec la création de couloirs de bus élargis pour les vélos, et en 2008, avec l'ouverture de la zone 30 en Cœur de ville.

Malgré de nombreuses insuffisances et un nombre important de maillons manquants, certains itinéraires structurants peuvent être conseillés aux usagers du vélo. Ils concernent pour l'essentiel les liaisons suivantes :

- Porte Sainte-Catherine vers le vélodrome de Vandoeuvre et le campus de Nancy 1, aller et retour
- Gare SNCF vers la place des Vosges et retour avec utilisation des couloirs mixtes bus + vélos
- Gare SNCF vers le cours Léopold et le faubourg des Trois-Maisons
- Place Loritz vers le Boulevard du 26<sup>ème</sup> RI et la Pépinière
- Avenue du Général Leclerc vers le parc Sainte-Marie et retour

Un certain nombre d'autres rues, souvent sans continuité, sont également aménagées

dans des zones où le trafic n'est pas trop important.

L'avenue de Strasbourg, promise depuis 2002, ne sera réalisée qu'avec la mise en service de la ligne 2 de TCSP.

#### **La balade à vélo**

A la périphérie, où la continuité des itinéraires est mieux assurée, la piste cyclable la plus fréquentée se situe entre Frouard et Laneuveville par les berges de la Meurthe et du Canal de la Marne au Rhin avec possibilité de poursuivre de part et d'autre vers Pompey et Pont-Sainte-Vincent. Celle longeant la N57 de Jarville à Ludres est moins utilisée et supporte l'inconvénient de nombreux croisements.

#### **Le bon plan**

La carte des itinéraires cyclables de la Communauté Urbaine du Grand Nancy est disponible gratuitement à l'Office du Tourisme et dans les points de location Vélostan.

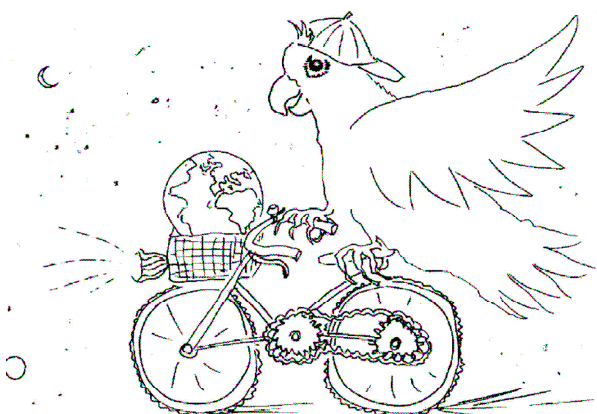
### Limiter la place de la voiture individuelle en ville: l'heure de l'autopartage.

L'autopartage ou voiture en temps partagé permet à des personnes abonnées à ce service de pouvoir emprunter une voiture 24/24 et 7j/7 pour une durée variant de 1h à 1 semaine à partir de stations accessibles par les transports en commun. Ce concept né en Allemagne, Autriche Pays-Bas et Suisse se développe désormais en Belgique, Grande-Bretagne et en France. Viable dans les villes à partir de 30 000 habitants, il a d'abord été expérimenté en France dès 1999 à la Rochelle et à Strasbourg. Il concerne désormais 18 villes de Strasbourg à Toulouse, en passant par Bordeaux, Grenoble, Nantes, Lyon, Marseille, Lille...

(Autopartage (suite page 1))

L'autopartage réduit les nuisances liées à la voiture en zone urbaine tant en terme de stationnement (une voiture partagée remplace 8 voitures particulières) que d'émissions polluantes (l'auto-partageur réduit des trois-quarts sa mobilité automobile en utilisant pour chaque déplacement le mode approprié : marche, vélo, transport en commun, voiture partagée, location longue durée de voiture). Il faut pour cela que les communes et leurs groupements pensent en amont le développement urbain autour des axes de transport et intègrent l'autopartage dans l'offre immobilière ou le partage de l'espace public.

Ce service a toute sa place dans les politiques de transport qui favorisent l'intermodalité. Il peut être géré sous forme associative, de société coopérative d'intérêt collectif ou encore directement par une collectivité locale. Nancéiens, mobilisez vous pour obtenir ce service !



Au rythme où ils carburent, va falloir leur préparer une planète de rechange !

### **Témoignage :**

« L'autre jour, tandis que je me rendais sur le parking où j'avais garé ma voiture, je constatais la présence de deux vélos en stationnement sur la rue que j'allais emprunter, en bordure de la bande cyclable. Ils étaient toujours là lorsque, ayant récupéré ma voiture, j'arrivais à leur hauteur. Je dus laisser passer plusieurs cyclistes pour déboîter et m'engager, partie sur la bande cyclable, partie sur le trottoir, angoissé par la proximité des piétons qui me frôlaient. Je soupirais, stressé d'avoir à faire une fois de plus ce gymkana dangereux mais hélas quotidien lorsque j'aperçus un cycliste qui s'apprêtait à son tour à faire de même. Je l'abordais lui faisant remarquer la gêne

occasionnée par son attitude sur la circulation des voitures. Je passe sur le manque de civilité avec lequel il me répondit arguant qu'il ne voyait pas comment faire autrement pour se rendre dans le commerce voisin et que ce ne serait pas pour longtemps, un quart d'heure tout au plus ! Furieux mais néanmoins poli, je lui suggérais, qu'en tant que cycliste, il pourrait, puisque, apparemment, il refusait de se rendre jusqu'à un stationnement adéquat, arrêter son vélo, sur la bande cyclable et non sur le trajet des voitures. Je me fis vivement insulter et poursuivis mon chemin souvent périlleux. »

Ridicule, pensez-vous, à la lecture de ce « témoignage ». Et si vous interchangeiez les mots vélos-voiture, cyclistes-automobilistes, bande cyclable et rue, qu'est-ce que cela donnerait ? Rien d'autre que ce que nous vivons chaque jour dans les rues de Nancy, nous qui avons choisi de participer, à notre échelle, à la sauvegarde de notre environnement à tous, en utilisant un mode de déplacement doux, silencieux et non polluant.

Allez, je vous aide en traduisant pour vous :  
« L'autre jour, tandis que je me rendais sur le parking où j'avais garé mon vélo, je constatais la présence de deux voitures en stationnement sur la bande cyclable que j'allais emprunter, en bordure de la rue. Elles étaient toujours là lorsque, ayant récupéré mon vélo, j'arrivais à leur hauteur. Je dus laisser passer plusieurs automobilistes pour déboîter et m'engager sur la rue, angoissé par la proximité des voitures qui me frôlaient. Je soupirais stressé d'avoir à faire une fois de plus ce gymkana dangereux mais hélas quotidien lorsque j'aperçus un automobiliste qui s'apprêtait à son tour à faire de même. Je l'abordais lui faisant remarquer la gêne occasionnée par son attitude, sur la circulation des vélos. Je passe sur le manque de civilité avec lequel il me répondit arguant qu'il ne voyait pas comment faire autrement pour se rendre dans le commerce voisin et que ce ne serait pas pour longtemps, un quart d'heure tout au plus ! Furieux mais néanmoins poli, je lui suggérais alors, qu'en tant qu'automobiliste, il pourrait, puisque apparemment il refusait de se rendre jusqu'à un stationnement adéquat, arrêter son véhicule, au milieu de la voie des voitures et non sur le trajet des vélos. Je me fis vivement insulter et poursuivis mon chemin périlleux. »

## ZONE 30 EN CENTRE VILLE

Depuis le 27 septembre 2008, le centre-ville de Nancy est passé en zone 30.

Elle est délimitée dans le sens Est-Ouest par le boulevard du 26<sup>ème</sup> RI et la voie ferrée, et dans le sens Nord-Sud par les rues Jean Lamour et Charles III.

Son objectif est d'imposer une circulation apaisée et de faciliter la mixité auto/vélo/transports en commun tout en réduisant le bruit et la pollution.

Elle permet aussi d'améliorer la sécurité des piétons qui sont les usagers de la voirie les plus vulnérables.

En ville, les rues étroites ne permettent pas toujours de réaliser une bande cyclable, si ce n'est par la suppression d'une file de stationnement, au détriment des riverains.

La zone 30 constitue une solution alternative en permettant au cycliste de s'insérer dans la circulation au même titre qu'une voiture.

Le dispositif devrait être complété par l'application du **double sens cyclable**.

Un décret du 30 juillet 2008 introduit dans le code de la route, la généralisation du double sens cyclable dans les rues à sens unique des zones 30, sauf arrêté contraire du Maire.

Avantageux pour le cycliste, le double sens cyclable raccourcit les distances et améliore la sécurité par une meilleure visibilité réciproque des usagers.

Les municipalités ont un délai de 2 ans pour se mettre en conformité.

Pour Nancy, les premières applications découlant de ce décret devraient voir le jour cet été.

La municipalité de Vandœuvre souhaite également généraliser les doubles-sens cyclables, excepté en cas de risque argumenté et envisage de transformer plusieurs espaces d'habitation en zone 30.

Pour nous aider à généraliser cette politique sur toute l'agglomération, soutenez notre démarche et rejoignez EDEN !



**PANNEAUX DOUBLE-SENS CYCLABLE**

## VELOURUTION

Vous souhaitez des aménagements cyclables continus et sécurisés pour pouvoir circuler dans toute l'agglomération, vous souhaitez trouver des espaces de stationnement adaptés, alors faites entendre votre voix et prenez votre place dans l'espace public : rejoignez la Vélorution, le rassemblement bimestriel des cyclistes de l'agglomération de Nancy.

**Prochain rendez-vous le samedi 20 juin à 15h place Thiers** (en face la gare SNCF) pour une manifestation dans la convivialité et la bonne humeur. Arrivée prévue place Stan vers 16h30.

Amenez toute la famille, les amis et de quoi nous faire entendre.

Plus d'information:

[www.velorution.org/nancy](http://www.velorution.org/nancy)

ou

<http://as.eden.free.fr>



**Vélorution : voiture stationnée illégalement sur une bande cyclable et emballée par les Vélorutionnaires.**

## Comité de suivi du Plan de Déplacement Urbain du Grand Nancy :

EDEN est membre du comité de suivi du Plan de Déplacement Urbain. Depuis les élections de mars 2008, ce comité n'a été réuni qu'une fois en octobre 2008. Plusieurs annonces ont été faites par M. Rossinot, Président du Grand Nancy : création d'un observatoire des déplacements, d'un compte-déplacement, obligatoire depuis la loi SRU et qui vise à mesurer les coûts économiques, sociaux, environnementaux des transports. La politique en faveur des cyclistes et des personnes à mobilité réduite a été survolée. Des promesses, mais on ne voit toujours rien de concret.

Le représentant de la **Ville de Vandoeuvre** a demandé qu'un groupe de travail soit constitué pour revoir l'ordre des priorités du PDU avec la question du ferroviaire, de la **création de nouvelles gares SNCF et la création d'un tram-train**. EDEN partage cet avis et a demandé également qu'un groupe de travail soit créé sur la **future ligne de transport en commun n° 2** suite aux réunions publiques pour être associé à la finalisation des tracés, aménagements de voirie, au choix d'implantation des **parkings-relais** pour les voitures et à la prise en compte des aménagements cyclables. Lors de la réalisation ou de la rénovation de voies urbaines, la loi sur l'air impose aux collectivités locales de mettre au point des **itinéraires cyclables** pourvus d'aménagements sous forme de pistes, marquages au sol ou couloirs indépendants, en fonction des besoins et contraintes de la circulation. Afin de faire respecter cette loi, **si le projet de ligne n° 2 de transport en commun en site propre ne répond pas à cette exigence, EDEN saisira le tribunal administratif.**

## Rejoignez Eden vélocité pour faire entendre la voix des cyclistes

Entente pour la Défense de l'Environnement Nancéen - Association agréée pour la protection de la nature et de l'environnement NANCY Tél. **03 83 27 29 02**

E-Mail : [as.eden@free.fr](mailto:as.eden@free.fr)

Site Internet : <http://as.eden.free.fr>

## Déboulé de la bergamote : Balade à vélo samedi 13 juin après-midi – 24 Km

Balade en vélo de ville ou en vélo tout chemin le long de la Meurthe et sur des pistes cyclables pour l'essentiel. Départ à 14h45 de la Pépinière du stade Maurice de Vienne – Place Stanislas – Malzéville la Douéra – Eglises et château de Saint-Max, Essey, Seichamps, Pulnoy, Tomblaine – Parc de la pépinière (vers 17h45).

Inscription préalable obligatoire sur le site <http://debouledelabergamote.free.fr> 10€, soirée barbecue comprise, tee-shirt garanti ou le jour même, de 14h00 à 14h30 au stade Maurice de Vienne 10€, sans barbecue.

### G comme Guidon



Ce tube cintré différemment selon les usages et fixé à la potence du vélo, permet au cycliste d'orienter la trajectoire de sa machine.

"Avoir le nez dans le guidon" est devenu une expression courante, preuve de la popularité du vélo.

Une façon plus décontractée d'envisager la vie, consiste à lâcher le guidon, et pédaler le buste bien droit, le nez dans le vent, et les bras en forme de balancier si l'équilibre vient à manquer.

**Adhésion et/ou dons, montant déductibles des impôts à hauteur de 66% et dans la limite de 20% de votre revenu imposable**

Nom :

Prénom :

Adresse :

Cotisation individuelle annuelle : 15€

Cotisation Famille 22€

Etudiants ou personne à faible revenu : 2€

Sympathisant : au choix

Bienfaiteur : 50€ ou plus.